

# PROCESSUS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2025

Le Conseil municipal s'est réuni le 14 avril 2025 à la mairie de Saint-Maurice-les-Brousses suivant convocation en date du 7 avril 2025, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Maire.  
Madame Christine JEANJON est désignée secrétaire de séance.

|             |    |
|-------------|----|
| Membres     | 14 |
| Présents    | 10 |
| Représentés | 3  |
| Votants     | 13 |
| Exprimés    | 13 |
| Pour        | 13 |
| Contre      | -  |

Présents : Georges DARGENTOLLE, Bernard CHAZEAU, Christine JEANJON, Jean-Marc BORDERIE, Guylaine TAUZIEDE, Céline VEDEL, Nicolas SAULNIER, Morgan DEGUILHEM, Sébastien JOACHIM, Delphine ANDRÉ

Absents : Karine HILAIRE-GENIN a donné procuration à Guylaine TAUZIEDE, Alexia DARGENTOLLE a donné procuration à Céline VEDEL, Frédéric FAURE a donné procuration à Bernard CHAZEAU, Sylvie CAMPION,

## Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2025

Après lecture le PV de la séance du 1er avril 2025 est adopté à l'unanimité.

## Délibérations :

### **Délibération n° 2025-12 en date du 14 avril 2025 portant sur l'attribution des subventions aux associations**

Monsieur le Maire présente les diverses demandes de subvention reçues.  
Après délibération, le Conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2025.  
Le montant global de 15 000 € euros est prévu au budget principal à l'article 6574.

| Nom de l'Association bénéficiaire               | Montant subvention 2025 |
|-------------------------------------------------|-------------------------|
| Jeunes Agriculteurs de Pierre Buffière          | 150 €                   |
| Prévention routière                             | 150 €                   |
| Féd. Mutilés du travail et accidentés de la vie | 150 €                   |
| Football Club St Maurice                        | 1400 €                  |
| Association Chasse                              | 450 €                   |
| Débroussaillons l'Expression                    | 1700 €                  |
| Association de Parents d'Élèves                 | 500 €                   |
| Association Pétanque des Espoirs                | 1500 €                  |
| Club La Joie de Vivre                           | 300 €                   |
| Comité des Fêtes de SMLB                        | 1500 €                  |
| Coopérative Scolaire École Jean Moulin          | 5000 €                  |
| AMT Les Motoriciens                             | 200 €                   |
| Rock Métal Camp                                 | 500 €                   |
| ONaCVG (Bleuet de France)                       | 100 €                   |
| Divers                                          | 1400 €                  |

**Délibération n° 2025-13 en date du 14 avril 2025 portant sur le vote des taux d'imposition pour l'année 2025**

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les taux d'imposition et de les fixer comme suit pour 2025 :

| TAUX 2025                                             |
|-------------------------------------------------------|
| Taxe foncière (sur les propriétés bâties) : 39 %      |
| Taxe foncière (sur les propriétés non bâties):74,34 % |
| Taxe d'habitation : 17,69 %                           |

**Délibération n° 2025-14 en date du 14 avril 2025 portant sur la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées par la commune**

Vu le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015, qui dispose que les collectivités territoriales sont autorisées depuis le 1er janvier 2016 à mettre en place la neutralisation (totale ou partielle) des amortissements réalisés sur les subventions d'équipement versées.

Il s'agit de subventions versées par la Commune et comptabilisées au compte budgétaire 204 dans le cadre de la construction d'un nouveau Centre de secours sur la Commune de NEXON.

Conformément à la délibération n°2025-02 en date du 18 février 2025, il est précisé que les fonds de concours seront versés en deux fois par la commune, 50 % au cours du 1er trimestre 2025 et 50 % au cours du 1er trimestre 2026.

Cette neutralisation se traduira par la passation comptable d'écritures d'ordre budgétaire après l'inscription des crédits nécessaires aux budgets 2025 et 2026, à savoir des mandats au débit des comptes 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » et 6811 « dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » et des titres au crédit des comptes 77681 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » et 28041412 « subventions d'équipement en nature aux organismes publics pour biens mobiliers, matériel et études ».

Après délibération, le Conseil municipal décide de neutraliser sur les années 2025 et 2026 les amortissements des subventions d'équipement versées dans le cadre de la construction d'un nouveau Centre de secours sur la Commune de NEXON, pour un montant de 6 657 € chaque année, les crédits nécessaires seront prévus aux budgets 2025 et 2026.

**Délibération n° 2025-15 en date du 14 avril 2025 portant sur la révision des tarifs du cimetière**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2025-10 en date du 1<sup>er</sup> avril 2025, le Conseil municipal a décidé d'actualiser les tarifs des concessions du cimetière, les locations et renouvellement de case du columbarium.

En complément de cette délibération, il est proposé d'augmenter le droit d'ouverture et fermeture de case au columbarium.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Fixe le droit d'ouverture et fermeture d'une case au columbarium à 50 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025
- Charge Monsieur le Maire de réaliser les opérations nécessaires à cette décision.

## **en date du 14 avril 2025 portant sur la durée d'amortissement budget assainissement**

La procédure d'amortissement est une opération d'ordre budgétaire qui nécessite l'inscription au budget d'une dépense de fonctionnement au chapitre 042, compte 68 « dotations aux amortissements et provisions », d'une recette, d'un même montant, en section d'investissement, au chapitre 040, compte 28 « amortissements des immobilisations ».

Sur le budget assainissement, il convient de prévoir la durée d'amortissement des travaux de curage et compostage des boues des stations de Guillat pour 6 288,77 € et Pomaret pour 4 255,86 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'un amortissement sur 5 ans à compter de 2025 et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **Délibération n° 2025-17 en date du 14 avril 2025 portant sur le vote du budget primitif 2025**

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 présenté par Monsieur le Maire, pour le budget communal.

Le Conseil municipal,  
Vu le projet du budget primitif,  
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 communal, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section investissement

|                                  | <b>DÉPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | 1 123 769 €     | 1 123 769 €     |
| <b>Section d'investissement</b>  | 751 023 €       | 751 023 €       |
| <b>TOTAL</b>                     | 1 874 792 €     | 1 874 792 €     |

Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **Délibération n° 2025-18 en date du 14 avril 2025 portant sur le vote du budget primitif assainissement 2025**

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif assainissement 2025 présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal,  
Vu le projet du budget primitif assainissement,  
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 assainissement, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section investissement

|                                  | <b>DÉPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | 137 529 €       | 137 529 €       |
| <b>Section d'investissement</b>  | 326 458 €       | 326 458 €       |
| <b>TOTAL</b>                     | 463 987 €       | 463 987 €       |

M. le Maire fait part d’une information transmise par la Poste comme quoi le guichet de Saint Maurice les Brousses sera fermé du 10 au 30 août 2025 pour manque de personnel.

Clôture de séance à 19h30.

Le secrétaire de séance,



Le Maire

